

Le 4 mars 2019

11 MARS 2019

Monsieur Hervé Deschênes
Président
Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Édifice Le Delta, 11^e étage, local 1180
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2M2

Monsieur le Président,

À la demande de M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, nous donnons suite à votre lettre du 19 décembre 2018 concernant les recommandations du Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) en lien avec la préconsultation des plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) 2018-2023 modifiés des unités d'aménagement de la région du Nord-du-Québec constituant le territoire d'application du régime forestier adapté de La paix des braves.

Nous accueillons favorablement les commentaires contenus dans votre avis. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en tiendra compte dans la finalisation de ses planifications forestières et dans leurs modifications subséquentes.

Dans votre avis, vous mentionnez d'abord l'intégration aux PAFIT des dossiers stratégiques d'ordre tactique présentement en développement, notamment les directives d'aménagement des habitats fauniques et la stratégie d'aménagement des peuplements mélangés. Ces deux dossiers sont élaborés par le Ministère en étroite collaboration avec le Gouvernement de la Nation crie et les travaux visant à parachever ces documents se poursuivent selon le plan de travail convenu entre les parties.

Leur mise en œuvre sera possible dès qu'ils seront achevés et des ajustements aux PAFIT seront réalisés afin de refléter cette mise en œuvre. De plus, comme prévu à l'entente, les commentaires et les recommandations du CCQF sur ces documents seront sollicités au préalable.

... verso

Les représentants du Ministère déploient des énergies considérables afin de compléter ces dossiers prioritaires dans les meilleurs délais. L'échéancier proposé pour les PAFIT 2018-2023 modifiés prévoit la tenue de la consultation publique en 2019, pour une entrée en vigueur en 2020. Sous toutes réserves, le Ministère est ouvert à le reconsidérer suivant l'évolution des travaux et les impacts appréhendés. Le cas échéant, le CCQF sera tenu informé de tout changement dans l'échéancier de consultation.

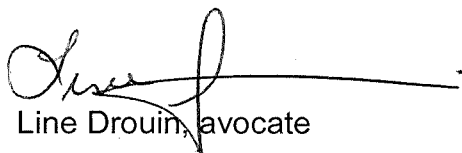
Votre lettre contient également des commentaires quant à la prise en considération des enjeux concertés issus du milieu régional. Les travaux visant à associer des indicateurs et des cibles aux valeurs et aux objectifs concertés se poursuivent, notamment par le biais des travaux sur les directives d'aménagement des habitats fauniques. La finalisation de ce dossier devrait permettre au Ministère de développer et de préciser des indicateurs et des cibles adéquats pour de nombreux enjeux exprimés par les intervenants cris et jamésiens.

En ce qui concerne plus particulièrement les enjeux soulevés par les Cris, le MFFP complètera l'information de la section crie des PAFIT afin de préciser par quels moyens ils seront mis en application dans les planifications tactiques.

Soyez assuré que les recommandations et les commentaires du Conseil Cris-Québec sur la foresterie sont pris en considération dans les planifications forestières du Ministère. Nous analyserons d'ailleurs avec intérêt toute autre recommandation que vous pourriez nous transmettre ultérieurement concernant les PAFIT 2018-2023 du territoire d'application du régime forestier adapté.

Recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

La sous-ministre,



Line Drouin, avocate

c. c. M. Abel Bosum, grand chef, Grand Conseil des Cris
M. Pierre Ménard, directeur général du secteur nord-ouest